



**Objet : ARRETE FERMETURE PARKING DE LA MAIRIE
Du vendredi 05 au lundi 08 mai 2023
Chapiteaux Marathon Clair de Lune
Esperance Favergienne**

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2211-1 relatif aux missions de sécurité publique ;

L 2212-1 à L 2213-6 relatifs aux pouvoirs de police du Maire notamment en matière de sécurité, tranquillité, salubrité publique ; à la circulation et protection de l'environnement ;

VU le Code de la Route ;

VU l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU la demande faite le 14 mars 2023 par l'Association ESPERANCE FAVERGIENNE représentée par Monsieur Damien PERILLAT, en vue d'organiser une course pédestre « **MARATHON CLAIR DE LUNE**, les 06 et 07 mai 2023 aux abords de la Mairie.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et/ou de prescrire des recommandations pour assurer la sécurité de cette manifestation.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'Association **ESPERANCE FAVERGIENNE** représentée par Monsieur Damien PERILLAT, est autorisée à installer des chapiteaux sur le parking de la mairie afin d'organiser une course pédestre « **MARATHON CLAIR DE LUNE** » **Du 05 et 08 mai 2023.**

ARTICLE 2 : Pour permettre l'organisation de la manifestation susvisée l'accès au parking sera interdit du **vendredi 05 au lundi 08 mai 2023**. Pendant la durée de la manifestation, seul sera autorisé les véhicules de l'organisation et de secours.

ARTICLE 3 : Toute la signalisation routière nécessaire sera installée par le pétitionnaire et sous sa seule responsabilité. Une information aux riverains devra être effectuée par l'organisateur.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services
Le chef de la Police Municipale
Le Commandant de la brigade de gendarmerie de FAVERGES
Le Directeur des Services Techniques municipaux
L'association ESPERANCE FAVERGIENNE – M. Damien PERILLAT
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui leur sera notifié.
Copie pour information sera adressée à Monsieur le chef du Centre de Secours de FAVERGES,
Monsieur le chef du Centre de Première Intervention de DOUSSARD et au responsable du C.E.R.D. de Faverges.

Fait à DOUSSARD, le 14 mars 2023

Le Maire,
Michel COUTIN

